

EMERGENCE ADVISORY GROUP

AKTIV · Verein · 1219 Châtelaine · GE

BASISINFORMATIONEN

UID	CHE-408.236.318
Adresse	c/o INTERNATIONAL BUREAU FOR CYBER SECURITY Rue Jean-SIMONET 12 a 1219 Châtelaine
Rechtsform	Verein

ZWECK

(1) L'Association ONGI entend promouvoir et développer au niveau mondial le développement de projets à buts Humanitaires, Sociaux, Environnementaux, Santé et nouvelles Technologies, au sens le plus large à tous les niveaux et la coopération de tous les acteurs de la société civile, notamment les états et organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales. L'Association ONGI exerce ses activités dans le respect du droit international, des traités internationaux et du droit suisse. (2) Etudes des Projets et éligibles pour la mise au point de système de transparence financière, l'amélioration du projet le cas échéant, le système de communication entre les diverses parties prenantes du projet en cas de consortium. Permettre l'identification, la prévention, l'investigation efficace au bon déroulement du Projet, ainsi que l'intégration et la coordination des moyens et ressources de natures techniques et organisationnelles aux niveaux nationaux et internationaux afin d'améliorer l'efficacité des opérations. (3) Afin d'atteindre les buts et objectifs ci-dessus, l'Association ONGI mène les activités suivantes: Fournir une assistance aux Porteur de Projet, d'agences gouvernementales internationales et nationales actives dans la préparation et le développement d'un Projet concret destiné à promouvoir l'action Humanitaire sociale, environnementale, santé, éducation Nouvelles Technologies à travers un réseau d'expert dans les domaines définis. Appui aux institutions gouvernementales et aux organisations nationales et internationales dans la mise en place et le développement d'un Projet dans les domaines prédéfinis ci-dessous, l'amélioration des méthodes d'enquête de faisabilité dans les pays dit à risque, la prévention des menaces éventuelles et la mise en œuvre de mesures visant à accroître la durabilité et la pérennité des infrastructures et des investissements effectués sur place. Prestation de services de certifications et de formations ciblées, fourniture d'un appui spécialisé et analytique pour le traitement des informations et l'organisation de conférences nationales et internationales; (4) Afin d'atteindre les buts et objectifs ci-dessus, l'Association ONGI soutiendra les activités suivantes : Organisations de commissions d'éligibilités des Projets. Participation à des programmes et projets organisés par l'institution gouvernementale et municipale, l'Union européenne (UE) et d'autres organisations internationales; Développement et mise en œuvre de ses propres programmes et projets conformément aux buts et objectifs de l'Association ONGI ;Organisation de forums, de conférences, de séminaires et de réunions pour le partage des connaissances, des expériences et des pratiques avancées, ainsi que l'établissement de relations de partenariat ; Création de groupes de travail permanents et temporaires avec la participation de professeurs d'université, de représentants d'organismes publics et d'experts. Expertises, fourniture de conseils, préparation des prévisions et des rapports analytiques. Développement et mise en œuvre de technologies, méthodes, programmes et autres instruments novateurs. Enquêtes en rapport avec les objectifs et les besoins de l'Association ONGI afin d'apporter un soutien global à la mise en œuvre des actions visant à développer des Projets. La promotion, la gestion immobilière et généralement toutes opérations financières ou commerciales relevant de l'objet tel que l'accompagnement, la constitution de dossiers l'expertises, aides, conseils, préparation, business plan, stratégie. (5) L'Association ONGI mène les activités socialement utiles destinées à promouvoir et à développer la société civile, la participation à la vie de la société et les activités des autorités et agences gouvernementales, ainsi qu'à promouvoir et développer les valeurs et la morale dans le domaine de l'éducation, de la science, de la technologie, l'Humanitaires par des programmes sociaux et des méthodes scientifiques utilisés pour sensibiliser le public par des conférences, des réunions et des séances d'information auxquelles participent des citoyens et des fonctionnaires des États et des collectivités publiques intéressés, projets menés par des O.N.G.I. Ces activités sont menées en vue de contribuer informer et sensibiliser dans le cadre des Objectifs du Millénaire dictées par les Organisation Internationales (ONU /FMI /Banque Mondiale Union Européenne) tout en promouvant et en encourageant la responsabilité individuelle. (6) Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, l'Association ONGI mène une série d'activités de recherche et de développement, pratiques, d'expertise et de consultation d'information, sur des Projet et Programmes d'envergure pour soutenir les institutions gouvernementales, les collectivités publiques, les organisations de la société civile, les O.N.G.I.(7) L'Association ONGI est habilitée à adhérer aux organisations internationales non gouvernementales, à exercer des droits et à accepter des responsabilités inhérentes au statut de ces organisations non gouvernementales, à entretenir des contacts directs et à conclure des accords avec les organisations non gouvernementales internationales et nationales, à établir ses propres bureaux de liaison et de représentation dans tous pays sur la base des principes et dispositions généralement acceptés du droit international, des traités internationaux, des lois de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que des législations des différents pays concernés. (8) Les activités économiques supplémentaires que l'Association ONGI est autorisée à mener comprennent dans le strict cadre et limite des lois applicables, entre autres, les activités de recherche, le développement d'applications, les services d'information et le soutien d'experts des parties intéressées, la mise en œuvre de solutions et d'initiatives avancées dans le domaine de l'éducation en offrant aux parties et organisations intéressées, les informations et l'expertise spécialisée, la tenue de conférences internationales à caractère éducatif et

consultatif concernant les questions liées aux buts et objectifs de l'Association. En particulier, toute opération ou activité prohibée par la Loi Fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) est exclue.

Quelle: öffentliche Daten aus Zefix (Eidgenössisches Amt für das Handelsregister) sowie dem Schweizerischen Handelsamtsblatt (SHAB). OnlineInfo.ch bietet einen unabhängigen Zugang zu diesen Informationen, ist jedoch keine offizielle Stelle und übernimmt keine Gewähr für Richtigkeit, Vollständigkeit oder Aktualität der Daten. Für rechtsverbindliche Auszüge wenden Sie sich an das zuständige kantonale Handelsregisteramt. Stand: 19.08.2026.